

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE BALLAIGUES  
DU 5 OCTOBRE 2015**

L'appel nominal indique la présence de 24 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-François Faivre**, Président, ouvre la séance à 20h15, en implorant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour comme suit, est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015
2. Communications de la Municipalité
3. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2016
4. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant la rémunération de la Municipalité, en réponse à la proposition de décision présentée par la commission chargée d'étudier l'initiative Durussel pour la fixation des indemnités de la Municipalité
5. Préavis municipal no 31 concernant la vente de 237 actions de la société Auto-transport de la Vallée de l'Orbe AVO, à Orbe
6. Détermination des Conseillères et Conseillers communaux quant à leur candidature pour la législature 2016-2021
7. Propositions individuelles et divers

**1. Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2015**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** demande de supprimer la phrase de M. Durussel, à la page 4 : « Il profite d'ajouter que si la Commune fusionne... ».

**M. le Municipal Gilbert Poncet** rectifie l'avant dernier paragraphe (M. Thomas Maillefer), à la page 6. Les radars ne sont pas compatibles avec les anciens réverbères mais bien avec les nouveaux.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec les modifications ci-dessus.

**2. Communications de la Municipalité**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** donne les informations suivantes :

## **Facture sociale**

Les acomptes facturés jusqu'à maintenant s'élèvent à CHF 1'835'887.-. Selon le décompte définitif reçu, la Commune doit encore payer CHF 813'000.-, ce qui fait un total de CHF 2'649'185.-. La facture sociale globale du canton a augmenté de 3%. Par conséquent, celle-ci a passé de CHF 645'000'000.- à CHF 665'000'000.-. Les augmentations touchent surtout: les subsides à l'assurance maladie (12,4 millions supplémentaires), le revenu d'insertion (7,1 millions supplémentaires) et les prestations pour la famille et autres prestations sociales (3,1 millions supplémentaires).

## **Réforme de l'imposition des entreprises (RIE3)**

Le Canton de Vaud va commencer RIE3 en 2017 au lieu de 2019. Le conseiller d'Etat Pascal Broulis a promis aux syndicats qu'il n'y aurait pas de répercussions pour les communes. Toutefois, le coût s'élève à 26 millions pour les communes alors que cette somme n'était pas prévue. Seulement, ce montant est englobé dans la LAJE/LEO pour faire une balance sociale (que ce soit acceptable par la gauche). Cependant, ce n'est pas correct car la loi sur l'enseignement/accueil de jour des enfants prévoit, dans son texte, que le canton et les communes doivent assumer les augmentations de la LAJE. Donc il s'agit là de deux domaines totalement différents.

Suite à une séance à ce sujet, l'UCV et l'ADCV ont finalement accepté ce « deal » de 26 millions, alors que certaines personnes étaient prêtes à faire un référendum.

## **Tour du Pays de Vaud**

La Municipalité s'est engagée à organiser le départ d'une étape du Tour du Pays de Vaud à Ballaigues, le 28 mai 2016 à 9h. Il s'agit d'une manche de la coupe des nations junior, au niveau mondial, qui est l'une des plus importantes du calendrier mondial. Il y aura environ 500 personnes sur site (150 coureurs pour 25 équipes). Le coût que la Municipalité a engagé dans cette opération s'élève à CHF 4'000.- (pour un départ). La Commune sollicitera des bénévoles ainsi que l'appui des sociétés locales. L'objectif visé par la municipalité est de donner une visibilité à notre commune, en organisant un événement sportif de portée internationale.

**M. le Municipal José Loeffler** annonce que les travaux du toit du CeVi, côté nord, sont terminés. La 2<sup>ème</sup> partie (côté sud) sera réalisée au printemps 2016.

## **3. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2016**

**M. Dario Salvi** donne lecture du rapport.

...

**M. Frédéric Santschi** s'interroge sur la demande qui a été faite par la Commission des finances, lors de son dernier rapport auprès de la Municipalité, afin de revoir les autres taxes au moment du prochain arrêté d'imposition.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** répond qu'effectivement la Commission avait émis le vœu l'année dernière d'actualiser les taxes (par exemple : taxe pour les chiens). Il a été estimé plus judicieux de faire cela au début de la prochaine législature afin que la nouvelle Municipalité puisse gérer elle-même ces taxes.

**M. le Président** clôt la discussion et rappelle les conclusions.

La Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit un maintien du taux d'imposition de 66 pour l'année 2016, les autres taux figurant dans l'arrêté restant sans changement
- de maintenir l'examen annuel du taux d'imposition

**Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** remercie le Conseil pour la confiance accordée. Il ajoute que s'il est mentionné de maintenir l'examen annuel du taux d'imposition dans les conclusions, c'est parce que dans les communes voisines (Vallorbe par exemple), le taux est fixé pour toute la législature.

#### **4. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant la rémunération de la Municipalité, en réponse à la proposition de décision présentée par la commission chargée d'étudier l'initiative Durussel pour la fixation des indemnités de la Municipalité**

**Mme Patricia Bourgeois** donne lecture du rapport.

...

### **III. Calculs**

Voici le tableau de calcul, basé sur les taux d'occupation fournis dans le préavis :

<b>2015</b>	<b>Syndic</b>	<b>Municipaux</b>
Salaire annuel	30'000.-	15'000.-
Heures annuelles (1950 h à 100%)	877.5 h	400 h
Taux d'occupation	45%*	20,5%
Salaire/horaire	34.20	37.50

\*nous avons déduit le 11% de représentation au Conseil d'administration de VOE

Voici le tableau de calcul, avec notre proposition :

<b>Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>Syndic</b>	<b>Municipaux</b>
Salaire annuel	36'000.-	16'000.-
Heures annuelles (1950 h à 100%)	877.5 h	400 h
Taux d'occupation	45%	20,5%
Salaire/horaire	41.-	40.-

### **V. Suggestion**

Concernant les rétributions provenant d'un conseil d'administration, la CoFin remercie la Municipalité de sa transparence concernant la rétribution provenant du conseil d'administration de VO Énergies.

La commission des finances suggère qu'à l'avenir, lorsque le syndic ou un municipal siège dans un conseil d'administration en tant que représentant de la commune :

- le 100% de la somme perçue soit renversé dans la caisse communale
- que celle-ci reverse 50% de la somme à la personne qui en a le mandat (en plus de son salaire de base)

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Pierre-Luc Maillefer** désire s'assurer que les heures relevées ne comprennent pas le temps consacré pour le conseil d'administration de VOE. De plus, il tient à préciser que cette proposition d'augmenter la rémunération du Syndic n'est pas liée à la qualité intrinsèque de notre Syndic actuel. Il s'agit en effet d'une réévaluation de la fonction pour la législature prochaine. On ne rémunère pas la personne mais la fonction. Finalement, il encourage le Conseil à voter cette proposition.

**Mme Sylvia Erbeau** clarifie que la réflexion de la Commission a été basée sur la fonction et non sur la personne. Après discussion avec le Syndic, le temps de travail de ce dernier a été estimé à 45%.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** répond à M. Maillefer qu'il est écrit en bas du tableau, que les 11% consacrés en tant que représentant au conseil d'administration VOE, sont déduits.

**M. Stéphane Rose** revient sur le chapitre V et demande des explications à la Commission des finances quant à la démarche entreprise afin de parvenir aux suggestions ci-dessus.

**Mme Patricia Bourgeois** répond que c'est une somme qui est attribuée au représentant (municipal ou syndic). La Commission des finances ne voulait pas que ce soit rattaché à un salaire et a estimé plus équitable de rémunérer la personne qui siège au conseil d'administration.

**M. Daniel Bourgeois** demande si le nouveau système serait mis en place dès aujourd'hui ? Parce que si c'est le cas, les municipaux auront un salaire plus bas.

**M. Dario Salvi** répond qu'il s'agit d'une suggestion pour l'avenir. Pour le moment, rien ne va changer. Il profite pour informer le conseil que si le salaire du syndic a été augmenté, c'est parce que le syndic a presque toutes les responsabilités.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** répond que chaque municipal a ses responsabilités selon son dicastère. Il explique que s'il s'agit d'une grande commune, le syndic n'a pas forcément un taux d'occupation beaucoup plus élevé car ce dernier aura plus d'employé à ses côtés (chef de service, etc..).

**M. le Président Jean-François Favre** clôt la discussion et rappelle les conclusions ci-dessous :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES

vu le préavis de la Municipalité,

après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

1. d'adapter les indemnités comme suit :

- Syndic : CHF. 36'000.-
- Conseillers municipaux CHF. 16'000.-
- Indemnité km (en dehors de Ballaigues) : CHF. 0,70

2. d'appliquer l'entrée en vigueur des nouvelles indemnités dès le 1er janvier 2016.

3. de décharger la commission des finances de son mandat.

**Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.**

**M. le Syndic** remercie à nouveau le Conseil au nom de la Municipalité. Il rappelle que selon la loi sur les communes, le législatif est compétent pour régler ce genre de questions.

## **5. Préavis municipal no 31 concernant la vente de 237 actions de la société Auto-transport de la Vallée de l'Orbe AVO, à Orbe**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** donne lecture du préavis.

...

### **Proposition de la Municipalité**

En conséquence et en vertu des dispositions de la loi sur les communes (LC art 4 al 6 bis) et du règlement du conseil communal art 6, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir l'autoriser à céder à la Société Helvetia Environnement Holding SA à Genève :

**237 actions de la société Auto-transports de la Vallée de l'Orbe  
pour un moment total de CHF 33'180.00**

**M. le Président Jean-François Faivre** demande au Conseil si c'est à la Commission des finances de rapporter ou au bureau de nommer une Commission ou encore aux Conseillers.

**M. Pierre-Luc Maillefer** propose que ce soit le bureau.

Etant donné qu'il y a égalité entre la CoFin et la proposition du bureau, **le Président** tranche et nomme les membres ci-dessous :

MM. Frédéric Santschi, Stéphane Chenaux et Mme Sonia Guedat.

Suppléant : MM. Daniel Bourgeois et Olivier Rose.

## **6. Détermination des Conseillères et Conseillers communaux quant à leur candidature pour la législature 2016-2021**

**M. le Président** appelle chaque membre à tour de rôle afin de savoir s'il se représente pour la nouvelle législature.

## **7. Propositions individuelles et divers**

**Mme Sonia Guedat** demande si le panneau de la rue « Vieux Collège » va être remis.

**M. le Municipal Gilbert Poncet** en prend bonne note et transmet à qui de droit.

**M. Renato Salvi** signale que la rue en dessus du CeVi est éteinte.

**M. le Municipal Gilbert Poncet** en prend bonne note.

**M. Daniel Bourgeois** demande si la feuille des conseillers va circuler fin décembre pour signature.

**M. le Président** répond que cette feuille doit être établie le soir de l'assemblée de commune. En cas d'absence des candidats présentés, le bureau récoltera les signatures au courant du mois de décembre.

**Mme Sylvia Erbeau** demande si les 35 candidats ainsi que les 7 suppléants doivent être présents le soir de cette assemblée.

**M. le Président Jean-François Faivre** répond que ce serait plus simple que les personnes présentées et qui acceptent d'être candidate, puissent signer directement.

**M. Pierre-Luc Maillefer** souligne qu'il est préférable d'appeler le plus de candidats possible.

**M. le Président** répond que ce sondage était en effet à titre indicatif. Bien sûr que l'idéal serait d'avoir beaucoup de personnes intéressées.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h15.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 2 novembre 2015 à 20h15, au Cevi.

***Etaient absents et excusés*** : MM. Raymond Durussel, Jean-Jacques Bourgeois, Nathanaël Bourgeois, Michel Neri, Jimmy Leresche, Eric Jeanneret, Jean-Luc Leresche, Sylvain Belin et Eric Guillaume.

Ballaigues, le 8 octobre 2015.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-François Faivre

Rachel Loeffler